



**ZONAGE GRAPHIQUE**

**U - ZONES URBAINES**

- Zones à urbaniser à court ou moyen terme

**UHab** : secteur couvrant en partie les centres urbains de l'agglomération, et qui correspond à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

**UHa** : secteur couvrant les quartiers anciens où les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions

**UHa** : secteur couvrant le versant Est de la ville dominant le Port, où les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions

**UHa** : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville

**UHa** : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville, où l'architecture traditionnelle nécessite une réduction des hauteurs des constructions

**UHa** : secteur d'urbanisation de densité moyenne à aérée en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

**UHa** : secteur d'urbanisation de faible densité en ordre discontinu proche du littoral, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

**UHa** : secteur d'urbanisation en ordre discontinu et qui correspond à des ensembles bâtis arborés ou paysagers à proximité du littoral

- Zones à vocation d'activités et d'équipements :

**UE** : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général

**UIa** : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

**UIb** : secteur à vocation artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

**UIc** : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier

**UI** : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements nécessaires aux activités touristiques avec les capacités d'accueil correspondantes

**UIP** : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements à vocation portuaire, de tourisme et de plaisance

**AU - ZONES A URBANISER**

- Zones à urbaniser à court ou moyen terme

**1AUHb** : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne

**1AUHc** : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne à aérée

**1AUIa** : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

**1AUIc** : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier

**1AUI** : secteur à vocation d'activités touristiques

- Zones à urbaniser à long terme

**2AUHb** : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

**A - ZONES AGRICOLES**

**A** : secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

**AI** : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels sont autorisées, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone agricole

**N - ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

**N** : Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espace naturel

**Ne** : à vocation d'installation de stockage de déchets non soumis à autorisation

**Ni** : délimitant les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées dans lesquels sont autorisées, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone naturelle

**NL** : couvrant les jardins familiaux, parcs et jardins ouverts au public en milieu urbain

**Nm** : espace maritime à dominante naturelle

**LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS :**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
01	Agencement du parking de la place de Poullennec à Treblou	Commune	161
02	Elargissement et agencement de visibilité rue Ar Veret à Treblou	Commune	202
03	Elargissement de la rue du Frère Calvignac à Treblou	Commune	1 489
04	Elargissement de la rue Nicolas Appert	Commune	56
05	Aménagement de la rue de Kerdanell à Treblou	Commune	76
06	Aménagement du chemin de Menez Kergastien et création d'un cheminement piéton	Commune	1 132
07	Aménagement de l'allée des Châtigniers	Commune	488
08	Aménagement de la rue de Troadan	Commune	287
09	Création d'une aire de Covertage	Conseil Départemental	9 095
10	Liaison piétonne entre les rues Eugène Bédigec et Jean Tangy	Commune	113
11	Création d'une liaison piétonne entre la rue P. Brossollette et le Bel Allend	Commune	13
12	Création d'une liaison piétonne allée Ropivert - route des Roches Blanches	Douarnenez Communauté	1 754
13	Aménagement d'un giratoire au carrefour des routes de Quimper et de Brest	Conseil Départemental	2 823
14	Aménagement d'une liaison piétonne à Kersaultic	Douarnenez Communauté	3 248
15	Aménagement d'une liaison piétonne entre Bruguenn et la route de Pontoulic	Douarnenez Communauté	2 027
16	Aménagement d'un pan coupé pour visibilité à l'angle rues H. Barb. et de	Commune	8
17	Aménagement d'une espace partagée sur la rue gauche du Port d'ha	Commune	13 425
18	Création d'une liaison piétonne, dans le prolongement de la rue Jean Toth	Commune	430
19	Création d'une liaison piétonne entre le chem. de Penity et promenade Paullet	Douarnenez Communauté	1 259
20	Liaison piétonne vallée du Ris	Douarnenez Communauté	1 287
21	Création d'un accès pour desservir la zone AU de Lannugat Nord	Commune	478
22	Création d'une aire de giration impasse Golvez	Commune	592
23	Création d'une liaison piétonne entre le Venet et le lotissement du Menhir	Douarnenez Communauté	922
24	Liaison piétonne à Kerem	Douarnenez Communauté	2 778
25	Rehabilitation d'équipements sportifs à Kervegac	Commune	18 388
26	Aménagement d'un dispositif de sécurité pour descente zone AU Poullan-s-Mer	Commune	350
27	Liaison piétonne vers la rue Pen Ar Vi	Commune	97
28	Création d'un équipement public à Treblou	Douarnenez Communauté	7 262
29	Aménagement d'un espace public et d'un stationnement à Pouldaud	Commune	2 476
30	Création d'un équipement public à Pouldaud	Commune	4 459
31	Aménagement d'une liaison piétonne au niveau du chemin de Ruz Ar Soner	Douarnenez Communauté	1 429
32	Création d'une liaison piétonne entre Lopérec et le sentier côtier	Douarnenez Communauté	3 956
33	Création d'un stationnement à Kervegac	Commune	1 702
34	Aménagement liaison piétonne chemin des Roches Blanches, accès ancienne école	Douarnenez Communauté	1 027
35	Aménagement liaison douce en prolongement ch. d'expt. n°3 Kergastien	Douarnenez Communauté	346
36	Aménagement d'une liaison piétonne au sein du Bois du Rohou	Douarnenez Communauté	3 156
37	Habitat ou équipement à définir à Penou Braz	Commune	539
38	Création d'un accès pour l'opération de logements locatifs à Penou Braz	Commune	55
39	Sécurisation du sentier côtier, dans le secteur du Brou	Commune	150
40	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur de Pen Ar Mer	Commune	2 196
41	Elargissement de l'allée de Menez Kacoun	Commune	77
42	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur du Moulin de Kergastien	Douarnenez Communauté	3 318
43	Création d'accès à Clearec	Commune	1 901
44	Liaison piétonne entre Keru et le Moulin de Kergastien	Douarnenez Communauté	735
45	Liaison piétonne à Bruguenn	Douarnenez Communauté	223
46	Liaison piétonne route de Menez Neulven	Commune	3 118
47	Liaison piétonne entre lotissement Pouldaud "Kerrem" et rue Liberté	Douarnenez Communauté	343
48	Liaison piétonne Kerem Keremmen	Douarnenez Communauté	1 013
49	Liaison piétonne voie communale allée des Puyets	Douarnenez Communauté	1 190
50	Agencement de visibilité, angle impasse, Au Dou et rue Kervegac	Commune	195
51	Elargissement de la route de Brestouet	Commune	109
52	Elargissement de la rue de Kerhaouac	Commune	1 153
53	Liaison entre Impasse Cyprien, chemin de Kervegac et allée de Kervegac	Commune	259
54	Sécurisation du sentier côtier des Ploaer's	Commune	103
55	Liaison routière entre zone AU du Venet et rue Reunant	Commune	313
56	Sécurisation du sentier côtier au passage de l'Armen	Commune	64
57	Liaison piétonne entre la voie communale vers Ploaer's et le sentier côtier	Commune	672
58	Elargissement du passage des Frères	Commune	40
59	Modification du tracé du chemin piéton le long du littoral - Valon St Pierre	Commune	44
60	Canalisations et circulation douce	Commune	114
61	Création accès rue Morvan Lebequet pour descente de la zone AU de Kertrac	Commune	244

**LES LIAISONS DOUCES À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME**

- Liaison douce existante à conserver  
- Liaison douce à créer

**LES ÉLÉMENTS BÂTIS ET PAYSAGERS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À RÉQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À PERMIS DE DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)**

- Point de vue à préserver  
- Autres petits éléments du patrimoine bâti  
- Bâtis de qualité

**LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À RÉQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME (SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE)**

- Autre remarquable  
- Talus nu, mur  
- Haies, talus plantés  
- Alignement d'arbres  
- Boisement, bosquet  
- Espace vert  
- Terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et reconstruisibles en zone urbaine

**ESPACE ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AU TITRE DE L'ARTICLE R.151-43 4° DU CODE DE L'URBANISME**

- Cours d'eau  
- Zone d'écoulement  
- Zone humide  
- Continuité écologique à maintenir  
- Espace boisé classé  
- Périmètre de diversité commerciale  
- Périmètre de projet de la prise d'eau de Kertry

**AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES**

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site  
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas la qualité paysagère du site

- Limbes des espaces proches du rivage (Littoral)  
- Marges de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites séparatives) et conditions d'alignements (sur la voie)  
- Périmètre de diversité commerciale renforcée (comprend restriction de changement de destination)  
- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1  
- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2  
- Emplacement elevated  
- Risque industriel - se référer à l'annexe pour le zonage réglementaire des seuils  
- Risque de submersions marines :  
- zone d'alerte "fort"  
- zone d'alerte "moyen"  
- zone d'alerte "faible" ou changement climatique

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**Règlement graphique**

Plan 2 sur 2 (Partie Sud)

Le zonage

Echelle : 1:5 000

Révisé le : 26/10/2017  
1ère Modification le : 06/12/2018  
2ème Modification le : 30/07/2020  
Mise à jour le : 01/11/2021  
3ème Modification le : 31/03/2022

